

CERTIFICAT

attestant le dépôt en Mairie
d'un dossier d'enquête

Dossier Plan Protection de l'Atmosphère (PPA)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE

certifie que les pièces composant le dossier soumis à enquête publique préalable à l'approbation de la révision du **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la métropole orléanaise**, ont été déposées en mairie et sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

Fait à

, le

LE MAIRE,

La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.